

PIÈCES À FOURNIR

pour un

RENOUVELLEMENT DE RECEPISSE SEJOUR

Fournir les copies et présenter les originaux

⇒ **Passeport** en cours de validité (copies des pages relatives à l'état civil, aux cachets d'entrée et aux visas). (tous les documents d'état civil seront soumis à authentification préalable avant la délivrance du titre).

Attention : La durée de la carte de séjour ne pourra excéder la date de validité du passeport.

⇒ **Dernier récépissé délivré**

⇒ **1 photo** au format 3,5 x 4,5 cm, tête nue, récente et parfaitement ressemblante

⇒ **Justificatifs de domicile datant de moins de 3 mois (seulement en cas de changement d'adresse depuis le dépôt de la demande de titre de séjour)** : contrat de location ou titre de propriété + quittance de loyer (pas de quittance rédigée par un particulier) ou taxe foncière ou taxe d'habitation si ou facture (électricité, eau, gaz, téléphone fixe, accès internet) ou attestation d'assurance habitation ou attestation de responsabilité civile, datant de moins de 3 mois. Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement à retirer à la préfecture + carte d'identité ou carte de séjour de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.